



## Déroulement de la Formation Théorique Générale

### Prérequis :

- ✓ Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français ;
- ✓ Être âgé de 17 ans le jour de l'examen ou 15 ans dans le cadre l'AAC.

### Durée :

- ✓ La durée d'apprentissage peut être variable selon l'assiduité et le niveau de l'élève.

### Dispositif de suivi :

- ✓ Tests de connaissances au fur et à mesure de la formation.

### Validation des acquis :

- ✓ Épreuve Théorique du permis de conduire (ETG).

### Dispensateur de formation :

- ✓ Formateur diplômé du BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

### Lieu et action :

- ✓ Au sein de l'agence Auto-école Les 3 Vallées.

### Contexte :

Le référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 Mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 Mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 Juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire et l'arrêté du 19 Février 2010 relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et sous-catégorie B1.

Pour plus d'informations : [Préparation de l'examen du code de la route | Sécurité Routière \(securite-routiere.gouv.fr\)](#)